



Bonjour,

Le Comité d'Organisation Départemental des Grades (CODG) de l'Isère vous souhaite une bonne reprise dans vos clubs.

Une nouvelle réglementation est en vigueur depuis le 1er septembre 2024.

Voici les points les plus importants à retenir afin de préparer vos candidats dans les meilleures conditions.

Principes généraux :

- inscription sur extranet obligatoire
- Apportez votre passeport en règle (photo, timbres licences, signature enseignant)
- tenue correcte et propre exigée (judogi blanc, sans dossard)
- si dans votre couple de candidat l'un est cadet, présenter les deux candidats à l'horaire des cadets

Pour le 1er dan

- 2 timbres de licences suffisent
- plus de délai minimum dans le grade ceinture marron nécessaire
- possibilité de se présenter aux shiais avant d'avoir les katas (UV1)
- UV2 : réduction du nombre de techniques requises. Suppression des visuels et fiches (voir annexe 1 programme technique)
- Age minimum 14 ans (mais homologation du grade à ces 15 ans)

Pour le 2eme dan

- Age minimum 15 ans (mais homologation du grade à ces 17 ans)
- suppression des fiches. Le jury impose les techniques.

Pour le 3eme dan

- suppression des fiches. Le jury impose les techniques.
- Du fait de la baisse de la quantité des techniques demandées, les exigences de qualité des prestations vont être augmentées.

Pour toute question, vous pouvez vous rapprocher :

- par mail ou téléphone au secrétaire du CODG, Aurélien Dropsy, 0626754342, a.dropsy@gmail.com
- aux juges CORG lors des stages de préparation aux grades départementaux
- site internet fédéral : <https://www.ffjudo.com/reglementations-et-procedures>

Vous souhaitant une belle saison 2024-2025,

Sportivement

Aurélien Dropsy

Secrétaire du CODG de l'Isère